

Peter Schulthess

Stratégie qualité du Conseil fédéral



à jour!

Psychotherapie-Berufsentwicklung

10. Jahrgang, Nr. 1, 2024, Seite 48–49

DOI: 10.30820/2504-5199-2024-1-48

Psychosozial-Verlag

Impressum | Mentions légales

à jour! – Psychotherapie-Berufsentwicklung

ISSN 2504-5199 (Print-Version)
ISSN 2504-5202 (digitale Version)
10. Jahrgang Heft 1 / 2024, Nr. 19
<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2024-1>

Herausgeber

Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP
Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www.psychotherapie.ch
Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist ein Informationsorgan der ASP. Gleichzeitig versteht sie sich als Forum ihrer Mitglieder, in dem auch Meinungen geäußert werden, die unabhängig von der Meinung des Vorstandes und der Redaktion sind.

Redaktion

Peter Schulthess | Redaktionsleitung
peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20
Christiane Stieglitz | christiane.stieglitz@psychotherapie.ch
Nathalie Jung | nathalie.jung@psychotherapie.ch
Sandra Feroletto | sandra.feroletto@psychotherapie.ch

Redaktionsschluss

1. März für Juni-Heft | 15. September für Dezember-Heft

Verlag

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG
Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26
www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Abo-Verwaltung | Bezugsgebühren

Psychosozial-Verlag | bestellung@psychosozial-verlag.de
Jahresabonnement € 44,90 (zzgl. € 6,- Versand)
Einzelheft € 24,90 (zzgl. € 6,- Versand)
Studierende erhalten gegen Nachweis 25 % Rabatt auf das Abonnement.
Das Abonnement verlängert sich um jeweils ein Jahr, sofern nicht eine Abbestellung bis acht Wochen vor Ende des Bezugszeitraums erfolgt.
ASP-Mitglieder erhalten das Jahresabonnement zu einem Sonderpreis von € 35,- (zzgl. € 6,- Versand).

Anzeigen

Anfragen zu Anzeigen richten Sie bitte an den Verlag (anzeigen@psychosozial-verlag.de) oder die Geschäftsstelle der ASP (asp@psychotherapie.ch).
Es gelten die Preise der auf www.psychosozial-verlag.de einsehbaren Mediadaten.
ASP-Mitglieder wenden sich bitte direkt an die Geschäftsstelle der ASP.

Titelbild

Titelbild: © Adobe Stock / Vitaliy

Digitale Version

Die Zeitschrift à jour! Psychotherapie-Berufsentwicklung ist auch online einsehbar:
www.a-jour-asp.ch



Die Beiträge dieser Zeitschrift sind unter der Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 DE Lizenz lizenziert. Diese Lizenz erlaubt die private Nutzung und unveränderte Weitergabe, verbietet jedoch die Bearbeitung und kommerzielle Nutzung. Weitere Informationen finden Sie unter: creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

à jour! – Evolution de la profession de psychothérapeute

ISSN 2504-5199 (Version papier)
ISSN 2504-5202 (Version numérique)
10. tome numéro 1 / 2024, 19
<https://doi.org/10.30820/2504-5199-2024-1>

Editeur

Association Suisse des Psychothérapeutes ASP
Riedtlistr. 8 | 8006 Zürich | Tel.: 043 268 93 00 | www.psychotherapie.ch
La revue à jour! Évolution de la profession du psychothérapeute est un organe d'information de l'ASP. En plus, c'est un forum dans lequel on exprime des avis qui sont indépendants de l'avis du comité et de la rédaction.

Rédaction

Peter Schulthess | Directeur de rédaction
peter.schulthess@psychotherapie.ch | Tel.: 076 559 19 20
Christiane Stieglitz | christiane.stieglitz@psychotherapie.ch
Nathalie Jung | nathalie.jung@psychotherapie.ch
Sandra Feroletto | sandra.feroletto@psychotherapie.ch

Date de rédaction finale

1er mars pour juin | 15 septembre pour décembre

L'éditeur

Psychosozial-Verlag GmbH & Co. KG
Walltorstr. 10 | D-35390 Gießen | Tel.: +49 641 96 99 78 26
www.psychosozial-verlag.de | info@psychosozial-verlag.de

Gestion des abonnements | Frais de souscription

Psychosozial-Verlag | bestellung@psychosozial-verlag.de
Abonnement annuel € 44,90 (plus € 6,- de frais de port)
Prix du numéro € 24,90 (plus € 6,- de frais de port)
Les étudiants bénéficient d'une réduction de 25 % sur l'abonnement sur présentation d'un justificatif.
L'abonnement est reconduit d'année en année, à moins qu'une annulation ne soit effectuée au plus tard huit semaines avant la fin de la période d'abonnement.
Les membres de l'ASP reçoivent l'abonnement annuel au prix spécial de € 35,- (plus € 6,- de frais de port).

Annonces

Veillez adresser vos demandes de renseignements sur les annonces à l'éditeur (anzeigen@psychosozial-verlag.de) ou au bureau de l'ASP (asp@psychotherapie.ch).
Les prix valables sont ceux publiés dans les données médiatiques sur www.psychosozial-verlag.de.
Les membres ASP sont priés de s'adresser directement à la rédaction.

Couverture

Couverture: © Adobe Stock / Vitaliy

Version numérique

La revue à jour! Psychothérapie-Développement professionnel est également consultable en ligne : www.a-jour-asp.ch



Les articles de cette revue sont disponibles sous la licence Creative Commons 3.0 DE en respectant la paternité des contenus – pas d'utilisation commerciale – sans œuvre dérivée. Cette licence autorise l'utilisation privée et la transmission sans modification, interdit cependant le traitement et l'utilisation commerciale. Veuillez trouver de plus amples informations sous : creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/de

Stratégie qualité du Conseil fédéral

Peter Schulthess

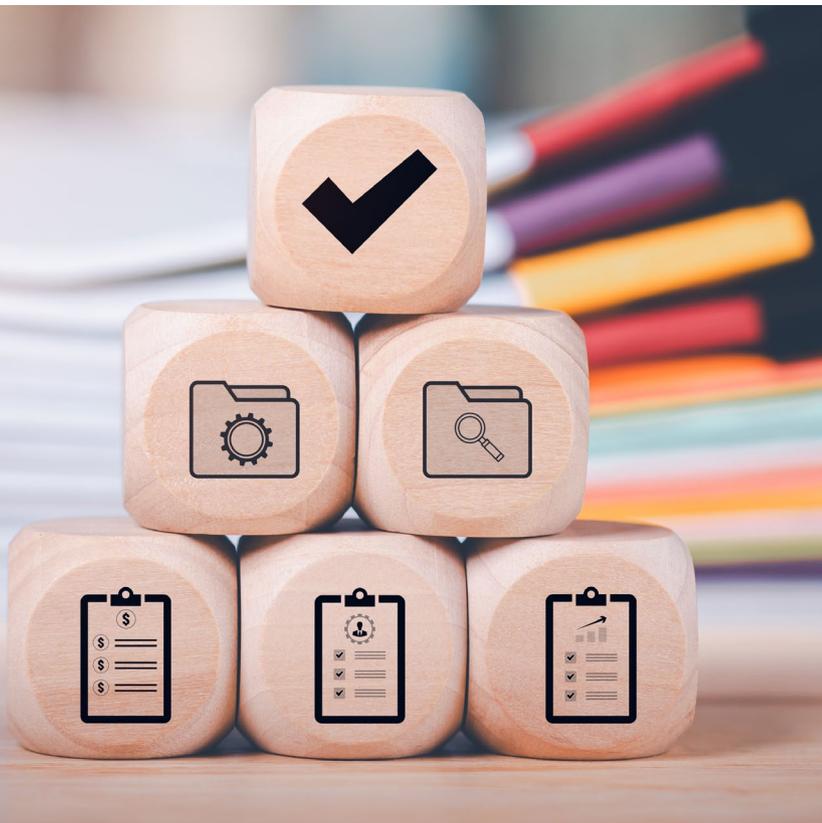


À l'occasion du congrès de l'ASP « Assurance qualité dans la pratique psychothérapeutique », qui s'est tenu le 27 août 2022¹, la CFQ (Commission fédérale pour la qualité) a également été présentée, laquelle a pour mission de conseiller la Confédération, les cantons, les fournisseurs de prestations et les assureurs sur le développement de la qualité des prestations dans le domaine de la santé en ce qui concerne la coordination des mesures. La CFQ est une commission extraparlamentaire des autorités, instituée par le Conseil fédéral pour une durée de 4 ans. Elle comprend 15 membres (4 personnes des prestataires, 2 des assureurs, 2 des organisations de patients, 2 des cantons et 5 issues de la science). La stratégie qualité du Conseil fédéral forme la base de l'activité de la CFQ. Le Conseil fixe des objectifs pour 4 ans et la CFQ se doit de les opérationnaliser.

« Les objectifs principaux et champ d'action de la stratégie qualité sont priorisés et concrétisés dans les

¹ Cf. Rapport dans à jour! 2-2022: <https://a-jour-asp.ch/article/view/2504-5199-2022-2-43/pdf>

© Adobe Stock / chaylek



objectifs trimestriels. Ces objectifs trimestriels sont classés selon les champs d'action.

Différents acteurs sont impliqués dans la mise en œuvre des objectifs trimestriels.

La Commission fédérale pour la qualité (CFQ), spécialement créée pour réaliser les objectifs du Conseil fédéral, opérationnalise les objectifs trimestriels dans ses objectifs annuels et utilise les moyens mis à disposition pour atteindre les objectifs trimestriels en mandatant des tiers et en participant financièrement à des projets sélectionnés. La CFQ joue un rôle de coordination, de systématisation et de mise en réseau.

Les associations des assureurs et des prestataires (partenaires du contrat qualité) concluent entre elles des contrats qualité. L'objectif et la finalité des contrats qualité est de définir des mesures uniformes et contractuellement contraignantes pour développer la qualité. Les contrats qualité doivent s'orienter aux objectifs du Conseil fédéral.

Les prestataires sont responsables de la fourniture d'une prestation de qualité élevée au profit des patientes et patients. Pour ce faire, ils doivent se conformer aux contrats qualité.»²

Ces derniers sont illustrés dans la brochure « Objectifs du Conseil fédéral concernant le développement de la qualité de l'AOS pour les années 2025-2028 ». Le graphique résume ces objectifs. Tout cela semble très complet et nous laisse présager, à nous psychothérapeutes, que bien des changements auront lieu à l'avenir.

LA CFQ a connu une démission de protestation au cours du mandat écoulé : le représentant de la FMH, Christophe Bosshard, a démissionné avec effet immédiat en juin 2023. Il avait critiqué le Conseil fédéral pour ne pas avoir mis à disposition des moyens suffisants pour atteindre les objectifs fixés. D'après lui, tous les travaux de la CFQ, y compris les projets qui ont abouti, seraient remis en question et torpillés par le refus de ressources supplémentaires. Le Conseil fédéral exigerait un développement de la qualité qui impliquerait l'utilisation de nouveaux instruments et un nouveau gonflement de l'administration, mais renverrait, en ce qui concerne les coûts, au fait qu'ils doivent être

² <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/qualitaetsstrategie-krankenversicherung.html>

supportés par le prestataire puisqu'ils font partie des prestations remboursées par l'AOS. Cela ferait échouer les négociations contractuelles avec les assureurs.³

Pour nous, psychothérapeutes, il convient de relever le fait qu'il n'existe même pas encore de tarif de prestations valide. Nous attendons avec impatience de voir si celui-ci contiendra une indemnisation pour le développement de la qualité. Cet accord tarifaire serait alors la base d'un contrat qualité qui définirait la manière dont les cabinets de psychothérapie doivent assurer leur qualité.

Ce que le Conseil fédéral prétend si bien faire semble échouer en raison d'un manque de ressources et du fait que la CFQ n'a qu'un rôle consultatif, mais aucune compétence sur l'engagement de moyens dépassant la durée d'une phase de projet pilote. Il n'est donc pas difficile de comprendre la frustration de l'ancien membre de cette commission.

Attendons de voir comment le travail sur le développement de la qualité dans le domaine de l'AOS et du modèle de la prescription évoluera au cours de la période 2024–2027.

Peter Schulthess est ancien membre du comité de l'ASP et co-organisateur du congrès de l'ASP « L'assurance qualité dans la pratique psychothérapeutique ».

3 <https://www.medinside.ch/saemtliche-projekte-werden-so-verunmoeglicht-20230630>

